DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MERCURY

Séance du mardi 04 avril 2017 à 20 heures

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MERCURY, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille dix-sept s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain ZOCCOLO, Maire.
Etaient présents : Monsieur le Maire : Alain ZOCCOLO.
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marie-France LOMBARDI ; Michel ROTA ; Evelyne MARECHAL ; Jean RACT-GRAS ; Yves DUNAND ; Paul VINCENT ; Gérard BESSON ; Claude DAL-MOLIN ; Christiane DEMOND ; Catherine REYDET ; Nathalie VERRIER ; Philippe MINOLA ; Sylvie VALLET ; Valérie DALBY ; Carine CELCE-LAURENS ; Jean-Noël VIBERT ; Mikaël DEVILLE-DUC ; Sabine BOYER et Valentin JACQUELIN.
Absents excusés : Maria-Angela PIFFET GORINI et Christophe CARCEY-CADET.
Secrétaire de séance : Valérie DALBY

En ouverture de séance Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement aux agents actuellement en arrêt maladie.
Le procès-verbal de la séance du 08 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour le retrait du point suivant à l'ordre du jour :

Garantie de prêts OPAC – Travaux d'amélioration La Pommeraie 1 et 2.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication – Les Crêts.

Avis favorable

AFFAIRES GENERALES
RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

- **Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués – prise en compte de l'incidence de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.**

Par délibération en date du 15 avril 2014, le Conseil municipal a fixé le montant des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués. Comme le prévoit le CGCT, le montant de ces indemnités a été fixé en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Par décret du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique a été porté à 1022 au 1er janvier 2017 au lieu de 1015 auparavant.
Il convient de délibérer à nouveau en intégrant cette évolution sans modifier les taux proposés en 2014.

Paul VINCENT rappelle sa demande faite en 2014 afin qu'une indemnité mensuelle de 50 euros soit allouée à chaque conseiller au titre de leur engagement et frais divers.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **fixe à 34.04%** de l'indice brut terminal de la fonction publique le taux de l'indemnité de fonction brute du Maire, Monsieur Alain ZOCCOLO.
- **fixe à 13.06%** de l'indice brut terminal de la fonction publique le taux de l'indemnité de fonction brute de chacun des adjoints : Madame LOMBARDI Marie-France, Monsieur ROTA Michel, Madame MARECHAL Evelyne, Monsieur RACT-GRAS Jean, Monsieur DUNAND Yves.

- **fixe à 6.53%** de l'indice brut terminal de la fonction publique le taux de l'indemnité de fonction brute de chacun des conseillers délégués : Monsieur Philippe MINOLA et Madame CELCE-LAURENS Carine.

➢ **Avenant à la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré au service de prévention des risques professionnels mis en place par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie le 09 octobre 2014.
Par délibération en date du 13 décembre 2016, le conseil d'administration a réévalué les tarifs forfaitaires de l'adhésion au service. La signature d'un avenant à la convention est donc nécessaire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **approuve** l'avenant à la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Arrivée de Valentin JACQUELIN et Michel ROTA

➢ **Proposition de recrutement d'un emploi au sein de la bibliothèque.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une proposition de recrutement d'un emploi aidé pour la bibliothèque, emploi mutualisé avec les communes de Gilly sur Isère et Grignon.
Le coût annuel pour la commune est estimé entre 3 800 et 4 150 euros en fonction de la répartition des horaires avec les autres collectivités.
Ce recrutement pourrait intervenir à compter du 1er juillet 2017, la commune de Gilly sur Isère proposant de porter le contrat et de faire une mise à disposition aux autres communes à travers une convention.

Yves DUNAND félicite et remercie l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque pour le travail effectué et précise qu'il est important de transmettre ce savoir. Il rappelle avoir déjà évoqué le problème de la pérennité de ce service au moment des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque.

Evelyne MARECHAL fait part de sa crainte notamment au niveau financier vis-à-vis de l'engagement des autres communes.

Après délibération, le Conseil municipal :
- **approuve** le recrutement d'un emploi aidé mutualisé avec les communes de Grignon et Gilly sur Isère.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce recrutement.
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

Abstentions : Paul VINCENT ; Catherine REYDET ; Jean-Noël VIBERT et Sabine BOYER.

➢ **Personnel communal – actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR)**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1er janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **adopte** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er janvier 2017:

Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif principal de 2ère classe	- adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste à 35h
- adjoint administratif de 1ère classe	- adjoint administratif principal 2ème classe	2 postes à 35h
- adjoint administratif de 2ème classe	- adjoint administratif	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique principal 2ème classe	- adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 35h
- adjoint technique de 2ème classe	- adjoint technique	6 postes à 35h 1 poste à 34h 1 poste à 33h30 1 poste à 32h30 1 poste à 30h30 1 poste à 28h 1 poste à 18h
Cadre d'emplois des Agents spécialisés des écoles maternelles		
- agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	- agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1 poste à 35h
- agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	- agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1 poste à 35h

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➢ **Intégration aux futures consultations lancées par le SDES des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,
Vu la délibération du Comité Syndical du SDES en date du 21 décembre 2016 autorisant le lancement d'une nouvelle consultation pour la fourniture d'électricité intégrant les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2015 approuvant l'adhésion de la Commune au groupement de commande pour la fourniture d'électricité coordonné par le SDES,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** que l'ensemble de ses points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

➢ **Dispositif de participation citoyenne.**

Monsieur le Maire rappelle la présentation du dispositif de participation citoyenne au Conseil Municipal du 15 juin 2015.
Ce dispositif vise à lutter contre les atteintes aux biens avec la participation de la population et la création d'un maillage de référents par quartier.
Les référents relaient les actions de la gendarmerie auprès de la population et favorisent la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre les vols et les dégradations. Le réseau « d'habitants référents volontaires » sera constitué par la gendarmerie sur proposition du Maire.
Pour concrétiser notre adhésion à ce dispositif de participation citoyenne la commune doit signer un protocole avec les services de l'Etat.

Une réunion publique avec les services de la gendarmerie sera organisée courant septembre 2017, préalable nécessaire à la mise en place du dispositif.

Yves DUNAND regrette le désengagement de l'Etat dans cette mission régalienne qu'est la sécurité des biens et des personnes.

Jean-Noël VIBERT rappelle que suite à la présentation faite par la gendarmerie il s'agit, pour les référents, essentiellement d'une mission d'information et de communication auprès des habitants de quartier en lien avec la gendarmerie.

Valentin JACQUELIN pense que la solution n'est pas dans ce dispositif et craint les conséquences vis-à-vis des référents en cas « d'oubli » de communication.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **approuve** l'adhésion de la commune au dispositif de participation citoyenne piloté par la Gendarmerie.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole correspondant.

Votes contre : Yves DUNAND et Valentin JACQUELIN
Abstentions : Sylvie VALLET et Valérie DALBY

➢ **Contentieux STOLIAROFF-PEPIN / Commune de Mercury**

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par jugement en date du 21 mars 2017, le Tribunal administratif de Grenoble a rejeté les requêtes des consorts STOLIAROFF-PEPIN à l'encontre de la délibération en date du 31 mars 2015 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et du classement en zone Aa des parcelles cadastrées section F 1888, 1110, 1528, 1527 et 1511.
Les requérants verseront à la commune de Mercury une somme de 1 200 euros au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

FINANCES / AFFAIRES SOCIALES
RAPPORTEUR : EVELYNE MARECHAL

➢ Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Evelyne MARECHAL, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Alain ZOCCOLO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
Monsieur le Maire a quitté la salle.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		604 016,36	374 130,32			
Opérations de l'exercice	1 559 056,17	2 033 404,49	1 194 809,11	966 282.95		
Totaux	**1 559 056,17**	**2 637 420,85**	**1 568 939,43**	**966 282,95**		
Part affectée	463 942,32					
Résultat de clôture		614 422,36	602 656,48		11 765,88	
Restes à réaliser			44 480,00	119 350,00		
Totaux cumulés			527 786,48			
Résultats définitifs		**614 422,36**	**527 786,48**			**86 635,88**

- **Arrête**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Philippe MINOLA souligne la gestion rigoureuse des finances de la commune malgré la baisse des dotations et l'augmentation du FPIC. La commune baisse son niveau d'endettement tout en maintenant ses investissements.

➢ Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➢ Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - un excédent d'exploitation de 614.422.36 euros
  - un déficit d'investissement de 602 656.48 euros
  - un excédent de R.A.R. de 74 870 euros
- **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat au 31.12.16	Excédent	614 422.36 €
	Déficit	
Excédent au 31.12.16 - exécution du virement à la section d'investissement +R.A.R. - affectation complémentaire en réserves - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		 527 786.48 € 86 635.88 €
Déficit au 31.12.16 - déficit à reporter		

➢ Vote des taux d'imposition 2017

Madame l'Adjointe aux finances rappelle les taux d'imposition votés en 2016:

- Taxe d'habitation : 8.70 %
- Taxe foncière (bâti) : 22.70 %
- Taxe foncière (non bâti) : 120.00%

Elle rappelle également les différentes réunions de la commission finances qui ont permis de travailler sur un projet de budget primitif sans évolution de la fiscalité pour cette année et permettant ainsi d'intégrer la neutralité fiscale pour les ménages compte-tenu de la mise en place de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2017.

Jean-Noël VIBERT s'interroge sur le maintien de la neutralité fiscale à l'échelle de la Communauté d'agglomération notamment vis-à-vis de la commune de Gilly sur Isère qui a maintenu ces taux.
Alain ZOCCOLO précise que, concernant la commune de Mercury, la modification des taux va permettre effectivement une neutralité fiscale pour les ménages, la seule variation sera due à la révision annuelle des bases.
Paul VINCENT souhaite que le critère d'ancienneté des constructions soit intégré dans le montant des valeurs locatives.
Alain ZOCCOLO précise qu'une réforme à l'échelle nationale est en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide,** à l'unanimité, de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 5.19 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.70 %
- Taxe foncière (non bâti) : 71.59%

➢ Budget primitif 2017

Madame l'Adjointe aux finances rappelle que la proposition de budget soumise à l'assemblée a été préparée par la commission des finances au cours de deux réunions.
Le budget présenté s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 2 069 755 €
- en section de d'investissement à la somme de 1 791 527 €

Alain ZOCCOLO précise que le niveau d'investissements réels à hauteur de 925 000 euros est quasiment identique à l'exercice 2016.

Yves DUNAND rappelle son opposition au projet de vidéosurveillance sur le secteur de la salle d'animation rurale et du garage des services techniques. Il rappelle également sa position relative à la sécurisation de la RD64 (plateaux surélevés) et regrette que le Territoire de Développement Local n'ait pas accepté la proposition de mise en place de feux tricolores. Il rappelle que la commune est le principal financeur de ces équipements.

Alain ZOCCOLO remercie la commission finances et les services pour la rigueur budgétaire et le travail effectué.

Après délibération, le Conseil municipal :
- **approuve** le budget primitif 2017.

Abstentions : Yves DUNAND, Paul VINCENT et Valentin JACQUELIN.

TRAVAUX / FORETS
RAPPORTEUR : JEAN RACT-GRAS

➢ **Chapelle du Villard – demande de subvention dans le cadre du Fonds du patrimoine bâti.**

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la réfection des peintures intérieures de la Chapelle du Villard. Le coût de ces travaux est estimé à 11 150.00 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:
- **Approuve** le projet de réfection des peintures intérieures de la Chapelle du Villard.
- **Sollicite** une aide la plus élevée possible dans le cadre du Fonds du patrimoine bâti.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➢ **Eglise – demande de subvention dans le cadre du Fonds du patrimoine bâti.**

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour le remplacement du marteau de sonnerie horaire et la remise en état de la distribution horaire du cadran au clocher de l'église. Le coût de ces travaux est de 3 361.25 euros HT.

Alain ZOCCOLO précise qu'actuellement l'horloge du clocher ne fonctionne plus mais qu'il est important pour la bonne gestion financière de la commune de saisir toute opportunité de subvention possible.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **Approuve** le projet de réfection le remplacement du marteau de sonnerie horaire et la remise en état de la distribution horaire du cadran.
- **Sollicite** une aide la plus élevée possible dans le cadre du Fonds du patrimoine bâti.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

AFFAIRES GENERALES
RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

- **Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, éclairage public, génie civil de télécommunication – Les Crêts.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES.

L'opération est située sur le **secteur Les Crêts, Tranche Ferme + Tranche Conditionnelle (Allée du Grand Mont).**

Monsieur le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée au SDES, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière ci-jointe.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération (deux tranches) s'élève à **140 119,80 € TTC**. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières sont précisés dans l'annexe financière "prévisionnelle" associée à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière jointe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- **demande** au SDES d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'annexe "prévisionnelle" jointe à la convention précitée, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n°2017-0248 relatif à l'interdiction de brûlage des végétaux, il rappelle également l'arrêté portant réglementation des bruits de voisinage. Ces deux documents sont à disposition en Mairie ainsi que sur le site internet.
- Nouvelles modalités concernant les cartes nationales d'identité : depuis le 21 mars, toute personne qui souhaite faire une première demande ou renouveler sa carte d'identité doit désormais d'adresser à la mairie d'Albertville (04.79.10.43.68 uniquement sur rendez-vous)
Il est conseillé de remplir en ligne le cerfa sur : https://ants.gouv.fr
L'ensemble des informations est disponible sur le site internet de la commune.
- Composteurs : la campagne de promotion du compostage 2017 démarre !
Dans la continuité des années précédentes, des **composteurs individuels** sont mis à disposition des habitants contre une participation.
Les personnes intéressées sont invitées à réserver leur composteur par téléphone au 04 79 10 03 68 ou directement sur internet sur www.coral.fr. Les modalités de distribution sont communiquées au moment de la réservation (jours et dates de retrait des composteurs).
- Opération programme d'amélioration de l'habitat / Parcours d'accompagnement à la rénovation énergétique : différentes permanences sont proposées par l'OPAH, le CAUE et l'ADIL. Prendre contact avec la communauté d'agglomération Arlysère.
- Animations bibliothèque : « Bébés lecteurs » le mercredi 21 juin à la salle associative pour les 0 à 3 ans. L'opération « Premières pages » est programmée pour le 13 septembre.

- Le prochain conseil d'agglomération Arlysère se déroulera le jeudi 27 avril prochain à la Salle d'Animation Rurale.
- Une réunion publique de bilan à mi-mandat aura lieu le **jeudi 18 mai à 19h à la Salle d'Animation Rurale**.
- Monsieur le Maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière réunion.
- Marie-France LOMBARDI fait le point des différents conseils d'écoles qui se sont réunis ces dernières semaines.
- Michel ROTA fait le point sur les différentes commissions au sein d'Arlysère notamment sur les compétences eau et assainissement. Il précise également que le projet de méthanisation sur la commune de Tournon va démarrer.

La séance est levée à 22h35

Le Maire, Alain ZOCCOLO